

COMITE SYNDICAL Séance du 22 février 2022



L'an 2022 et le 22 février à 18 heures, le Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOREAU Philippe, président du Syndicat Mixte.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 40

Présents : 30

Votants : 35

Ordre du jour.

1. Validation du Compte Rendu du 19 octobre 2021
2. Election VP
3. Election membres du bureau
4. Débat d'Orientations Budgétaires
5. Questions diverses.

Le Président informe le Comité Syndical qu'il veut rajouter à l'ordre du jour, l'autorisation de signer une convention de mise en œuvre pédagogique avec le Centre de Formation Supérieure d'Apprenti (e) s – CAMPUS CENTRE CCI DE L'INDRE pour le diplôme BACHELOR « Responsable de Développement Commercial ».

Présents ou absents ou excusés

Commune	Nom et prénom	Motifs
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur ABRAHAM Baudouin	Présent
A.M.E. MONTARGIS	Madame SOW Fatmata	Présente
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur ROURELON Christian	Absent
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur NODERES Thierry	Présent
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur GOOLY Eric	Présent
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur DELATRE Jacques-Eric	2 ^{ème} Vice-Président – Présent
A.M.E. MONTARGIS	Madame HOUDRE Sylviane	Excusée – Pouvoir à M. DELATRE
A.M.E. MONTARGIS	Madame PROCHAISON Adèle	Présente
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur LORENTZ Gérard	Présent
A.M.E. MONTARGIS	Madame STARTCHENKO Sylvie	Présente
A.M.E. MONTARGIS	Monsieur DUPONT Jean François	Présent
A.M.E. MONTARGIS	Madame JAHIER Pascale	Présente
A.M.E. MONTARGIS	Madame GORNENWIG Elizabeth	Présente
AILLANT SUR MILLERON	Monsieur MONCEL Hugues	Absent
BEAUMONT DU GATINAIS	Madame GRONDIN Colette	Excusée – Pouvoir à Mme SOW
CHARELON	Madame VERHULST Marie-Charlotte	Présente
CHUELLES	Madame CHARBONNIER Sandrine	Présente
CONBEILLES	Madame GUILLET Angélique	Excusée
COURTEMAUX	Madame ROGIRON Isabelle	Présente
COURTENAY	Monsieur DUCORDONNET Alexandrine	Excusée – Pouvoir à M. KASSA
DAMMARIE SUR LOING	Madame BULIK Nadine	Présente
DOUCHY - MONTCORNIN	Monsieur AMALAL Anas	Présent
GIEU	Madame DEMATTE Isabelle	Présente
GRISILLES	Monsieur POUTIER Michel	Présent
GY LES NONAINS	Monsieur FERRIER Julien	Excusée – Pouvoir à Mme ANGLE
LA SELLE SUR LE BIED	Madame MARTIN Valérie	Excusée – Pouvoir à M. MOREAU
LOIRIS	Monsieur ROUCHETTE Maurice	Présent
MONTBROU	Monsieur BESSE Gérard	Présent
MONTCESSON	Monsieur DE TERNIERMAN Pascal	Absent
MARILLY	Monsieur LEFRANC Jean-Claude	Présent
NEVOY	Monsieur MOREAU Philippe	Président – Présent
NOGENT SUR VERDISSON	Madame RUDTMANN Isabelle	Présente
OUSSEYRY GATINAIS	Monsieur DEPRUN Alain	Excusé
PRESSIGNY LES PINS	Madame ANGLE Adama	Présente
PIRENEUR	Monsieur COUMER Pascal	Présent
SANT GERMAIN DES PINS	Madame SALVAYRE Sandrine	Présente
SANT PIERRE LES ANDRÉSIS	Monsieur KASSA Wondwossen	Présent
SANT MAURICE SUR AVEYRON	Madame MORISSEAU Catherine	Présente
SULLY SUR LOIRE	Madame MONIN Ghislaine	Présente
TRIGURES	Monsieur PETEAU Xavier	Présent
VILLEMAILLET		

Désignation d'un secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Mme MORISSEAU Catherine

La séance a été ouverte à 18 heures

Au cours du Comité Syndical, les délibérations suivantes ont été adoptées.

- CS : 2022-01 : Vote du 4^{ème} Vice-Président
- CS : 2022-02 : Vote de 2 membres au Bureau
- CS : 2022-03 : Vote du DOB
- CS : 2022-04 : Convention avec la CCI de l'Indre

1. Approbation du dernier Compte Rendu du 19 octobre 2021

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte rendu de la dernière réunion du 19 octobre 2021.

Le compte-rendu du 19 octobre 2021 est validé à l'unanimité.

2. Election du 4^{ème} Vice-Président

Délibération n° 2022-01

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il faut élire un 4^{ème} Vice-Président suite à l'inéligibilité de M. FOLLET Philippe « Courtenay ».

Il rappelle que lors de l'installation du Comité Syndical, le 15 septembre 2020, décision avait été prise d'élire quatre vice-présidents.

Monsieur le Président demande aux candidats à la Vice-Présidente du Syndicat Mixte pour la Gestion du CFA EST-LOIRET de se faire connaître,

Mesdames ANCILE Adama et ROGNON Isabelle se portent candidates à la fonction de 4^{ème} Vice-Présidente. Chaque candidate s'est présentée et à proposer ses actions.

2.1 Présidence de l'assemblée

Monsieur le Président a procédé à l'appel nominal des membres du comité syndical, a dénombré trente conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du vice-président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue. Il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2. Election du 4ème Vice-Président

2.2 Constitution du bureau

Le Comité Syndical désigne parmi les membres deux assesseurs : Messieurs ROUCHETTE Maurice et BESSE Gérard.

2.3 Déroutement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin au modèle uniforme fourni par le conseil syndical. Le président l'a constaté, sans toucher le bulletin que le conseiller syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Ces bulletins ont été annexés, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de votants	35
Nombre de suffrages déclarés blancs	1
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Proclamation des résultats :

ANCILE Adama : Vingt-sept (27)
ROGNON Isabelle : Sept (7)

Madame ANCILE Adama est élue 4^{ème} Vice-Présidente, à la majorité absolue et installée immédiatement à son poste.

2. Election du 4^{ème} Vice-Président

3. Election de 2 membres du Bureau

Délibération n° 2022-02

Le Président informe les membres du Comité Syndical qu'il faut élire deux membres du Bureau suite à l'inéligibilité de M. FOLLET Philippe (Commune de Courtenay) et à la démission de M. BESSE Gérard (Commune de Montcresson).

Il a été procédé ensuite et sous la présidence de M. MOREAU Philippe, à l'élection de deux membres du Bureau.

Le Président demande aux candidats de se faire connaître,

Mmes RUDTMANN Isabelle et ROGNON Isabelle se portent candidates.

Le Président propose d'accueillir ces 2 personnes dans le bureau sans vote.

Les Membres du Comité acceptent

La composition du bureau :

1. Monsieur MOREAU Philippe, Président du Syndicat (Commune de Nogent sur Vernisson)
2. Madame MORISSEAU Catherine, 1^{ère} Vice-présidente (Commune de Sully sur Loire)
3. Monsieur DELATRE Jacques-Éric, 2^{ème} Vice-président (AME de Montargis)
4. Monsieur AMALAL Anas, 3^{ème} Vice-président (Commune de Gien)
5. Madame ADAMA Ancile, 4^{ème} Vice-présidente (Commune de Puiseaux)
6. Madame STARTCHENKO Sylvie (AME de Montargis)
7. Monsieur GODEY Éric (AME de Montargis)
8. Monsieur ROUCHETTE Maurice (Commune de Montbouy)
- 9 . Madame RUDTMANN Isabelle (Commune d'Oussoy en Gâtinais)
10. Madame ROGNON Isabelle (Commune de Courtenay)

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Délibération n° 2022-03

Le Président, réunit le syndicat afin de délibérer sur les orientations du budget 2022,

Vu les statuts du Syndicat Mixte,

Le président rappelle aux membres délégués qu'en application de l'article L2312-1 du CGCT, l'examen du budget doit être précédé d'un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B).

Il constitue une formalité essentielle destinée à éclairer le vote des élus et donne lieu à délibération.

Le président rappelle que le débat doit permettre à l'Assemblée d'être informée sur la situation financière du Syndicat, de déterminer des choix majeurs, notamment en termes d'investissements, de fonctionnement et d'évolution des participations des communes adhérentes, et d'axes de développement des formations au sein du CFA.

1. SITUATION DU SYNDICAT MIXTE

Le bilan de la rentrée académique 2021/2022 est de 313 apprentis signés au 31 décembre 2021 contre 262 apprentis au 31/12/2020. Cela représente une hausse d'environ de 19,47 % du nombre d'apprentis.

Financement du CFA

Le financement se fait au contrat : 1 contrat = 1 financement, dont le montant dépend de ce qui a été défini par chaque branche et pour chaque formation. Le montant défini par chaque branche pour chaque formation est le même pour tous les CFA, quel que soit sa taille ou son statut.

Le financement se fait après émission d'une facture ou d'un titre de recette.

Débat d'Orientations Budgétaires

Perspectives du CFA

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

- Objectif de 400 apprentis de la mandature
 - Projet d'ouverture de nouvelles formations :
 - BTS MCO (management commercial opérationnel)
 - BACHELOR Responsable de Développement Commercial
 - BACHELOR Responsable d'un Centre de projet
 - Le Bachelor devra faire l'objet d'une convention avec la CCI qui détient ce diplôme universitaire
 - BACHELOR Responsable de la Distribution
 - CAP réparation des carrosseries
 - CAP peinture en carrosserie
 - Ouverture de l'Ecole de la deuxième chance
- Le projet Carrosserie n'est pas intégré dans les lignes budgétaires compte tenu de l'importance du budget
Un compte d'exploitation sera proposé au comité syndical pour approbation avant le lancement

- Questions réponses :
- Projet d'ouverture de nouvelles formations : déportées (ex : carrosserie)
- Le Bachelor devra faire l'objet d'une convention avec la CCI qui détient ce diplôme universitaire (le Président pense qu'il n'y aura pas d'université sur le Montargois)
- CAP réparation des carrosseries (grosse demande sur la Région « ex : Aramis à Nemours »)
- CAP peinture en carrosserie
- Ouverture de l'Ecole de la deuxième chance (visite de celle à Orléans le 23/02/2022)
- Le projet Carrosserie n'est pas intégré dans les lignes budgétaires compte tenu de l'importance du budget
 - Lieu ?
 - Visite à Corbeilles, mais trop compliqué
 - Visite à Villemandeur « suite transfert des concessionnaires vers le Chesnoy »

Un compte d'exploitation sera proposé au comité syndical pour approbation avant le lancement.

2. TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DU SYNDICAT MIXTE

2.1 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
Chap. 002	Résultat de fonctionnement (excédent)		112 094 €	112 094 €	392 621 €
Chap. R 013	Atténuation de charges	44 727 €	33 000 €	19 517 €	35 000 €
Chap. R 042	Op d'ordre de transfert entre section	84 827 €	84 970 €	84 970 €	79 651 €
Chap. R 70	Produits des services	24 293 €	15 000 €	2 870 €	9 000 €
Chap. 73	Impôts et taxes	226 217 €			
Chap. R 74	Dotation subv° et participation	1 120 147 €	1 450 490 €	1 775 282 €	1 728 280 €
Chap. R 75	Autres produits de gestion courantes	2 €	446 €	2 €	448 €
Chap. R 77	Produits exceptionnels	4 358 €	4 000 €	5 390 €	4 000 €
		1 504 571 €	1 700 000 €	2 000 125 €	2 249 000 €

Synthèse des chapitres de recettes

En 2021 l'excédent d'exploitation est de 392 621 € pour 112 094 en 2020
Soit un résultat de 280 527 €

Chap. 13 : remboursement sur rémunérations du personnel et sur charges SS

- 6419 Décharges syndicales (35 000 €)

Chap. 042 : transfert entre section (fonctionnement et investissement) :

Chap. 70 :

- 7067 cantine + internat (7 000 €)
- 70688 salon de coiffure (2 000 €)

Chap. 74 : **1 728 280 €**

- Participations autres : 58 000 € (prépa-apprentissage)
- Subvention Fonctionnement Apprenti : 63 000 € (CAP 1 an Mécanique)
- Agglo Montargis : 129 210 €
- Communes : 53 070 €
- Autres groupements : 5 000 €
- Autres organismes : 1 420 000 € (OPCO « financement contrat, remboursement 1^{er} équipement – permis de conduire – cantine/internat » + ANFA « CQP »).

Chap. 77 : produits exceptionnels (remboursement)

- Supplément Familial : 4 000 €

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Synthèse des chapitres de recettes

Questions réponses :

Chap. 13 : remboursement sur rémunérations du personnel et sur charges SS

- 6419 Décharges syndicales (35 000 €)

M. DUPORT s'interroge, nous payons des personnes absentes .

M. MOREAU ces personnes sont en décharges d'activité de service et nous sommes remboursés par le Centre de Gestion du Loiret.

M. ABRAHAM pose la question : le remboursement n'est pas couvert complètement ?

M. MOREAU informe qu'une réponse sera faite lors de notre prochaine réunion le 23 mars prochain.

Chap. 042 : transfert entre section (fonctionnement et investissement) :

Chap. 70 :

- 7067 cantine + internat (7 000 €)
- 70688 salon de coiffure (2 000 €) (prestation clientèle)

Débat d'Orientations Budgétaires

Charges à caractère général

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

2.2 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Code	Libellé	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
Chap. 011	Charges à caractère général	186 426 €	324 463 €	265 153 €	437 183 €
Chap. 012	Charges du personnel	968 459 €	1 095 000 €	1 080 792 €	1 398 000 €
Chap. 022	Dépenses imprévues (fonctionnement)				147 000 €
Chap. 042	Op d'ordre de transfert entre section	138 574 €	135 337 €	135 337 €	136 217 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	99 017 €	142 000 €	126 221 €	127 600 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0 €	3 200 €	0 €	3 000 €
		1 392 476 €	1 700 000 €	1 607 503 €	2 249 000 €

Les dépenses de personnel représentent le poste de dépense obligatoire le plus important du fait de la nature de l'activité du CFA, soit près de 62,20 % (2021 = 67,20 %) des charges de fonctionnement du CFA.

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Synthèse des chapitres de dépense

Les augmentations concernent surtout :

- L'électricité (+ 10 000 €)
- Autres fournitures non stockées (+ 40 000 €) cela concerne le 1^{er} équipement avec un remboursement intégral des OPCO
- Fournitures de produits d'entretien avec les locaux de Nogent sur Vernisson (+ 2 000 €)
- Fournitures de petit équipement (+ 5 000 €)
- Autres matières et fournitures « consommables pour les formations » (+ 7 400 €)
- Contrats de prestations de services (5 000 €)
- Maintenance (+ 5 000 €)
- Honoraires (+ 7 000 €)
- Annonces et insertions (+ 17 000 €)
- Catalogues (+ 4 000 €)
- Transports collectifs (+ 3 000 €)
- Réception (+ 13 000 €)

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Questions réponses :

Les augmentations concernent surtout :

- Honoraires (+ 7 000 €)

M. BESSE s'interroge à quoi correspondent ces 7000 €

Le Président informe que ce sont une provision pour le litige avec l'ancien Directeur

- Annonces et insertions (+ 17 000 €)
Pour le développement du CFA

- Transports collectifs (+ 3 000 €)

Pour le transport des apprentis vers Nogent sur Vernisson

- Réception (+ 13 000 €)

Pour les Journées Portes Ouvertes

Débat d'Orientations Budgétaires

Charges de personnel

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

La masse salariale 2022 a été calculée en tenant compte des éléments suivants :

- Des changements d'indices pour une dizaine de formateurs
- Du changement d'échelon d'un agent titulaire
- Le poste de formateur d'anglais passe de 75 % à 100 % (augmentation effectif + participe à la mobilité Européenne)
- Le poste de formateur en coiffure passe de 25 % à 100 % (l'effectif des CAP 1^{ère} année à doubler, création Mention Complémentaire + travail pôle coiffure pour le Contrôle en Cours de Formation)
- Création d'un poste à 100 % pour le CAP AEPE et TP ADVF
- Création d'un poste à 100 % pour le BTS Gestion PME
- Création d'un poste de chargé de mission à 100 %
- Création d'un poste de formateur en arts appliqués à 50 % pour le Chef d'Œuvre
- Création d'un poste de formateur en Français/Histoire-Géo à 50 % (augmentation des effectifs)
- Création de 2 postes à 100 % budgéter sur 4 mois de septembre à décembre pour le BTS Gestion PME (2 classes) et la création du BTS MCO.
- Budgétisation d'un poste d'assistant comptable en surcroît de travail à 50 %.

Débat d'Orientations Budgétaires

Charges de personnel

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Questions réponses :

- Le poste de formateur en coiffure passe de 25 % à 100 % (l'effectif des CAP 1^{ère} année à doubler, création Mention Complémentaire + travail pôle coiffure pour le Contrôle en Cours de Formation)

CCF c'est nouveau pour le CFA

- Création d'un poste à 100 % pour le CAP AEPE et TP ADVF

Le TP ADVF début dans 4 semaines. M. DUPORT demande combien nous avons d'apprentis. M. GONTARD nous en avons 4 mais nous espérons 8.

- Budgétisation d'un poste d'assistant comptable en surcroît de travail à 50 %.

Problématiques :

- Relance facturation contrat
- Transfert de charge de la Trésorerie de Montargis
- Sécuriser le back-up (ex : une seule personne qui sait faire les paies)

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Autres charges de gestion courante



Dans ce chapitre nous avons les indemnités du Président et des Vice-Présidents.

Nous avons budgété les charges sociales de l'agent qui était en surnombre et qui a recruté par l'AME au 1^{er} octobre 2021. Nous devons rembourser les charges sociales à l'AME pendant deux ans.

- 6574 : 20 000 € pour l'aide aux permis de conduire (charge entièrement remboursée).

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

3. INVESTISSEMENT

Code	Libellé	REALISE 2020	BP 2021	REALISE 2021	BP 2022
Chap. 020	Dépenses imprévues (investissement)				35 701 €
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	84 827 €	84 970 €	84 970 €	79 651 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	0 €	32 230 €	0 €	20 000 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	27 695 €	404 800 €	123 082	462 148 €
Chap. 27	Autres immobilisations financières	0 €	1 000 €	0 €	500 €
	TOTAL DEPENSES	112 522 €	523 000 €	208 052 €	598 000 €
Chap. 001	Solde d'exécution (excédent)	291 458 €	342 362 €	342 362 €	316 144 €
Chap. 040	Op d'ordre de transfert entre section	138 574 €	135 337 €	135 337 €	136 217 €
Chap. 10	Dotation FCTVA	10 610 €	4 501 €	4 543	18 039 €
Chap. 13	Subvention d'investissement	14 242 €	40 800 €	41 954 €	127 600 €
	TOTAL RECETTES	454 884 €	523 000 €	524 196 €	598 000 €

Débat d'Orientations Budgétaires

Investissements avec subventions validées

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2022		MONTANT ATTRIBUE	MONTANT FINANCE SUR FONDS PROPRES
	MONTANT BUDGETE			
Mobilier				
=> SALON DE COIFFURE				
Mobilier du salon	67 122,00 €		46 985,00 €	20 137,00 €
=> Section ADVF				
Aménagement des espaces et de l'atelier + acquérir le matériel permettant la mise en pratique des compétences	10 000,00 €		10 000,00 €	0,00 €
=> Section Vente				
Comptoir et logiciel EBP	2 640,00 €		1 848,00 €	792,00 €
TOTAUX	79 762,00 €		58 833,00 €	20 929,00 €

Débat d'Orientations Budgétaires

3.PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022-2023

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

Le tableau prévisionnel des équipement 2022 qui ont ou seront demandés à la Région Centre-Val de Loire et à l'ANFA est le suivant :

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	2022	Observations Demande de subventions	Budgété
	COÛT TOTAL (TTC)		
Mobilier			
=> CDR			
Aménagement du CDR	21 129,00 €	REGION CENTRE	OUI
Matériels Pédagogiques			
=> Section Verte			
Cube d'immersion pédagogique	695 070,00 €	REGION CENTRE	NON
=> Section Automobile			
Cabine et Laboratoire de Carrosserie	93 222,00 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA	NON
Véhicule pédagogique	21 371,00 €	REGION CENTRE	NON
Servante	9 218,00 €	REGION CENTRE DEMANDE ANFA	OUI
Coût total section Automobile	123 811,00 €		
=> Toutes sections			
Véhicule de transport	82 000,00 €	REGION CENTRE	OUI 1 Véhicule
Ecran multimédia	11 646,00 €	REGION CENTRE	OUI
TOTAUX	933 656,00 €		

Le Comité Syndical après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité des membres présents
D'APPROUVER le débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

3.PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022-2023

Questions réponses :

CDR

(double fonction des agents « lieu de vie et de travail + gazette »)

Section vente

Cube d'immersion pédagogique

« visite d'Auxerre et Le Mans ». Projet en réflexion avec la Région Mme GABORET, M. GAUTHIER et M. MOREAU autre RDV à venir.

Véhicule de transport

Plateau technique déporté + visite des apprentis en entreprise

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER le débat d'Orientations Budgétaires 2022.

4. SIGNATURE CONVENTION AVEC LA CCI

Délibération n° 2022-04

Le Président demande au Comité Syndical, l'autorisation de signer une convention de mise en œuvre pédagogique avec le Centre de Formation Supérieure d'Apprenti (e) s – CAMPUS CENTRE CCI DE L'INDRE pour le diplôme BACHELOR « Responsable de Développement Commercial ».

Prérequis : Justifier d'un Niveau 5 (III) validé (Bac+2) ou justifier d'au moins 3 années d'expérience professionnelle, et satisfaire aux épreuves de sélection de l'établissement.

Durée : 490 heures.

Rythme calendaire : 1 semaine de formation / 3 semaines en entreprise.

Partie financière :

Budget établi sur la base d'un fonctionnement optimal de la (ou des) formation(s) (10 à 20 apprenants).

Montant forfaitaire par apprenti présent pendant toute la durée de la formation* versé par l'entrepreneur principal au cotraitant	2 000 €
Tarif horaire forfaitaire des heures de face à face pédagogique effectuées par les formateurs salariés du cotraitant	60 €

* En cas d'abandon de la formation par un apprenant en cours d'année, et ce, quelle qu'en soit la cause, le montant forfaitaire serait recalculé au prorata temporis.

DECISION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer la convention.

Débat d'Orientations Budgétaires

Réunion du Comité Syndical du 22-02-2022

5. QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M. AMALAL

- Beaucoup de travail fait en commission
- Changement du logo
- Nouveau support
- Renouvellement matinales et nocturnes
- Nouveau site internet
- Forum

- Développement

- Création prépa-apprentissage sur Gien début Avril. Près de la gare et du Lycée Bernard Palissy + profiter de l'internat et du self de l'établissement (travail en collaboration avec le principal M. TOMAS)

- Antenne coiffure avec la récupération de l'ancien matériel de Montargis.

Question :

Communication avec les collègues ?

Oui, des invitations seront envoyées et des interventions seront faites dans les collèges.

Intervention de Mme MORISSEAU

- Travail à faire sur la prévoyance santé (la commission doit se réunir)

Intervention de Mme ANCILE

- Associer le CFA avec grands comptes pour assurer le développement du CFA.

M. MOREAU rappelle que nous sommes une équipe avec toutes les communes, et il faut développer le CFA avec les communes hors Comité Syndical.

Il faut venir à nos prochaines JPO qui seront le 26 mars prochain.

Fin de la séance : 20h00

Le Président du CFA Est-Loiret,
Philippe MOREAU

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU
CFA EST-LOIRET

35 Avenue Gaillardin
45200 MONTARGIS
Tél.: 02 38 98 05 92